

190 (VIII). Report of the International Monetary Fund

*Resolution of 10 March 1949
(document E/1261)*

The Economic and Social Council

Takes note of the report submitted by the International Monetary Fund;¹ and

Requests the Secretary-General to transmit to the Fund the records of the discussions which took place at the eighth session of the Council on the report.²

191 (VIII). General Assembly resolution 217 (III) regarding human rights

*Council resolution of 9 February 1949
(document E/1162)*

The Economic and Social Council

Transmits parts B (Right of Petition), C (Fate of Minorities) and E (Preparation of a draft covenant on human rights and draft measures of implementation) of General Assembly resolution 217 (III) to the Commission on Human Rights, and part C also to the Sub-Commission on the Prevention of Discrimination and the Protection of Minorities, for the action contemplated therein.

192 (VIII). Report of the third session of the Commission on Human Rights

*Resolutions of 9 February 1949
(document E/1163/Rev. 1)*

A

COMMUNICATIONS CONCERNING HUMAN RIGHTS

The Economic and Social Council

Takes note of paragraph 20 of the report of the third session of the Commission on Human Rights³ concerning communications; and

Requests the Secretary-General, in the future, to ask Governments sending replies to communications brought to their attention in accordance with paragraph (e) of resolution 75 (V) whether they wish their replies to be presented to the Commission on Human Rights in summary form or in full.

B

YEARBOOK ON HUMAN RIGHTS

The Economic and Social Council

Takes note of paragraph 21 of the report of the third session of the Commission on Human Rights³ concerning the Yearbook on Human Rights;

Decides to give further consideration to the

¹ See document E/1078.

² See documents E/AC.6/SR.41 and E/SR.269.

³ See document E/800.

190 (VIII). Rapport du Fonds monétaire international

*Résolution du 10 mars 1949
(document E/1261)*

Le Conseil économique et social

Prend note du rapport soumis par le Fonds monétaire international¹; et

Invite le Secrétaire général à transmettre au Fonds le compte rendu des débats que le Conseil a, au cours de sa huitième session, consacrés à ce rapport².

191 (VIII). Résolution 217 (III) de l'Assemblée générale relative aux droits de l'homme

*Résolution du Conseil en date du 9 février 1949
(document E/1162)*

Le Conseil économique et social

Transmet à la Commission des droits de l'homme les parties B (Droit de pétition), C (Sort des minorités), et E (Préparation d'un projet de pacte relatif aux droits de l'homme et de mesures de mise en œuvre) de la résolution 217 (III) de l'Assemblée générale et à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités la partie C de la même résolution, pour qu'elles prennent les mesures envisagées dans ces résolutions.

192 (VIII). Rapport de la troisième session de la Commission des droits de l'homme

*Résolutions du 9 février 1949
(document E/1163)*

A

COMMUNICATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Le Conseil économique et social

Prend note du paragraphe 20 du rapport de la troisième session de la Commission des droits de l'homme³ relatif aux communications; et

Invite le Secrétaire général à demander, à l'avenir, aux Gouvernements qui envoient des réponses aux communications portées à leur attention en vertu du paragraphe e) de la résolution 75 (V) s'ils désirent que leurs réponses soient présentées à la Commission des droits de l'homme sous forme résumée, ou bien dans leur texte intégral.

B

ANNUAIRE DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil économique et social

Prend note du paragraphe 21 du rapport de la troisième session de la Commission des droits de l'homme³ relatif à l'Annuaire des droits de l'homme;

Décide d'examiner à nouveau, lors de sa neu-

¹ Voir le document E/1078.

² Voir les documents E/AC.6/SR.41 et E/SR.269.

³ Voir le document E/800.